

Bonjour à toutes et à tous,

L'épidémie Covid 19 nous a amené à prendre une décision inédite dans la vie de notre Association. La date de l'Assemblée Générale doit être choisie fin Mai-début Juin et le bureau, après une longue discussion et compte tenu des informations du moment, a décidé à l'unanimité de ne pas organiser l'Assemblée Générale au mois d'Août 2020 sous sa forme habituelle pour 2 raisons principales : ne pas faire courir de risques aux membres de l'ASA et ne pas convoquer une Assemblée à une date qui se télescoperait avec de nouvelles mesures de lutte en cas de retour de l'épidémie.

Cependant, nos statuts imposent une Assemblée Générale annuelle au troisième trimestre de chaque année civile. Après avoir étudié et rejeté la possibilité de la faire sur Internet en visio-conférence, nous avons décidé de la réaliser par courrier et d'utiliser les possibilités offertes par notre site Internet, conformément à l'article 14 de nos statuts.

« Sur proposition du syndicat, et **sauf pour son élection**, les délibérations de l'Assemblée peuvent s'effectuer par une procédure écrite de consultation des propriétaires, selon les modalités et aux conditions prévues aux articles 18 à 20 du Décret n° 2006-504 du 3 Mai 2006. »

Les points suivants doivent être soumis mis au vote de l'Assemblée (Article 9 de nos statuts)

- 1- La présentation du rapport moral du Président
- 2- La présentation du Compte Administratif 2019
- 3- La présentation du Budget 2020
- 4- Les propositions de tarification des taxes pour l'exercice 2021
- 5- La proposition du montant des indemnités de Direction 2021
- 6- Le renouvellement du tiers sortant

Pour des raisons de coût, il a été décidé de mettre tous les documents nécessaires à votre information sur le site Internet. Vous y trouverez aussi réponse aux questions que vous souhaiteriez poser (soit sur le site (<https://asa-brehal-coudeville.fr/>), soit sur le répondeur de l'ASA (02.33.90.81.72)). Le bulletin de vote pour les points 1 à 5 est à renvoyer avant le **24 Septembre, date limite de réception**.

C'est, je l'espère, une procédure exceptionnelle qui ne se renouvellera pas et je vous remercie à l'avance pour votre compréhension.

Si vous souhaitez postuler à un poste de syndic, vous pouvez le faire directement sur le site ou par courrier. Les élections auront lieu lors de l'**Assemblée Générale** qui se tiendra le **26 Septembre 2020**.

Je sais que nombre d'entre vous seront repartis à cette date. Je vous demande de participer, par vos votes et par l'envoi de pouvoir, à la vie de l'ASA. Je demande aux propriétaires résidant à St Martin et Coudeville de participer ou se faire représenter à l'Assemblée du 26 Septembre. Nous sommes tous concernés par l'avenir de notre enrochement.

**Bien cordialement,**

Le Président,

François Lepetit